# Négociations salariales 2024 FO SIGNE L'ACCORD



## FO a signé jeudi 8 février l'accord 2024 sur les mesures salariales à La Banque Postale

Voici les mesures obtenues qui seront effectives au 1<sup>er</sup> avril 2024 :



#### Mesures collectives :

- o Une augmentation annuelle brute de **2,5** % pour les salariés dont la rémunération est inférieure ou égale à **45 000 €**, dont le montant ne pourra être inférieur à **1000 € brut**.
- Une augmentation annuelle brute de 1,55 % pour les salariés dont la rémunération est supérieure à 45 000 € et jusqu'à 75 000 €.
- Le renouvellement de l'enveloppe Egalité Professionnelle\*
   à 600 000 euros.
- Le renouvellement de la monétisation du CET.
- Augmentation de la valeur faciale du ticket restaurant +1€
  qui passe à 10 euros avec la prise en charge de cet euro
  supplémentaire par LBP.
  - Les tickets restaurant seront attribués pour chaque jour de télétravail effectivement travaillé.

## \* ENVELOPPE EGALITE PROFESSIONNELLE

FO vous accompagne pour en bénéficier.

Vous êtes en distorsion salariale? FO est à vos côtés pour porter votre situation auprès de la DRH.

Contactez-nous dès à présent!

- Le forfait mobilité durable passe à 220 euros.
  - Il est cumulable avec la prise en charge à hauteur de 50% de l'abonnement à un service de transports en commun, dans la limite d'un montant global annuel de 800 €.

#### Mesures accompagnant une promotion :

- o 1 600 € annuel pour les promotions jusqu'à la classification G.
- o 1 900 € annuel pour le passage de la classification G à H.
- o 2 300 € annuel pour le passage de la classification H à I.
- 3 800 € annuel pour le passage de la classification I à J.
- 4 000 € annuel minimum pour le passage de la classification de J à K.

#### Abondement de l'épargne salariale :

- Le maintien de l'abondement de l'épargne salariale à un montant de 1500 euros.
  - L'abondement au Plan d'Épargne Groupe (PEG) pour l'UES La Banque Postale sera versé de la façon suivante :
    - Versement inférieur ou égal à 500 €, abondement de 120% soit de 0 € à 600 €.
    - Versement compris entre 500,01 € et 1 300 €, abondement de 87,5% soit de 0 € à 700 € compte tenu du seuil d'écrêtement fixé à 1 300 €.

Paliers	Tranche	Taux d'abondement	Abondement versé par palier
1	0 à 500 euros	120%	600 euros
2	500,01 euros à 1300 euros	87,5%	700 euros
Total	1300 euros	100%	1300 euros

• L'abondement brut des sommes versées sur le Plan d'Épargne Retraite d'entreprise Collectif (PERCOL) du Groupe est linéaire au taux de 150%, dans la limite d'un plafond annuel de 1 500 €. Le cumul des deux placements permet d'atteindre un abondement maximum de 1 500 €.

#### A NOTER:

• L'enveloppe de variable individuel sera au mieux de 100% du variable cible.

En périphérie de cette négociation, la Direction a répondu à l'une des **principales revendications de FO** en faisant un geste **sur la prise en charge patronale de la restauration collective** :

- Prise en charge par La Banque Postale de la « Part collaborateur » actuelle d'un montant d'1€.
   ET
- Participation complémentaire par La Banque Postale à hauteur d'1€ également, pour les collaborateurs ayant un salaire annuel brut **inférieur ou égal à 45 K€.**

**Pour conclure :** Même si ces mesures sont bien **en deçà de nos demandes**, nous signons cet accord car **son unanimité** permet d'aller chercher **quelques euros supplémentaires** pour nos collègues.

### Mais, FO continue de porter ses revendications :

- Un titre (ticket) restaurant à **13 euros**, et la prise en charge de son augmentation par l'entreprise **dans la limite du plafond URSSAF**.
- L'octroi des titres restaurant pour les jours de télétravail flottants.
- La revalorisation de l'indemnité de télétravail.
- Des mesures collectives permettant de prendre en compte l'inflation réellement subie par les salariés (énergie, produits alimentaires...).
  - o FO demande une clause de revoyure en fin d'année.
- Le treizième mois et une véritable prime de partage de la valeur.
- **Une meilleure prise** en charge de la mutuelle, des frais de transport (75% de prise en charge par l'employeur de l'abonnement de transport en commun).

Nous sommes à votre écoute. Vous pouvez nous contacter sur notre messagerie LinkedIn, ou sur notre boite mail Lilo : FO.LBP@lilo.org

N'hésitez pas à consulter régulièrement notre panneau syndical en ligne Force Ouvrière La Banque Postale (sharepoint.com)

#### **REJOIGNEZ NOUS**



FACE Á LA CRISE, VOUS FAITES

UN SUPER BOULOT, DURAND... POUR VOUS REMERCIER, ON VOUS GARDE ET ON BAISSE

VOTRE SALAIRE.

MERCI PATRON.,





